



## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 25 août 2020, à 19 h 30, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 495, rue de Clarendon et désigné sous le lot 5 814 761.

La dérogation vise à permettre un lot de 5,10 mètres de frontage alors que la norme minimale pour un lot sans aqueduc et égout est de 45 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation se trouve à l'article 3.8.1 du règlement de lotissement 178-01 et ses amendements.

Toute personne intéressée par cette demande peut être entendue par le conseil municipal en transmettant ses commentaires dès la publication et ce, jusqu'au **24 août 2020 à 16h**.

Pour être admissible, un commentaire doit être :

- Transmis par courriel à l'adresse suivant : [info@municipalitepontiac.ca](mailto:info@municipalitepontiac.ca)

Ou

- Être déposé dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville au 2024 route 148 à l'attention du directeur général.

**DONNÉ À PONTIAC** ce 29<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

Directeur général et secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 29<sup>e</sup> jour de juillet deux-mille vingt.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29<sup>e</sup> jour de juillet deux-mille vingt.**

M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier